



**DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX
ET DES INVESTISSEMENTS DE DEPLACEMENT
SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE**

COMMUNE de BORDEAUX

**Projet d'aménagement de voirie
rue Lucien Faure**

Dossier définitif du projet

Rappel du contexte d'élaboration du projet

Les comportements en matière de déplacements sur le territoire de l'agglomération bordelaise ont largement évolué ces dernières années. La restructuration du réseau TBC s'est traduite par une forte augmentation de son usage : le développement du réseau tramway avec les extensions des lignes existantes, la création de la ligne D et du Tram Train du Médoc concourent à accroître significativement l'offre et à contenir l'usage de la voiture particulière malgré l'urbanisation croissante de l'agglomération.

Les fluctuations du prix du pétrole, la crise économique et immobilière ainsi que la densité spécifique du tissu urbain contribuent à cette évolution.

De cette complexité conjoncturelle et structurelle résulte la nécessité de définir une stratégie afin d'assurer un développement équilibré des déplacements et d'instaurer une nouvelle culture de la mobilité sur le territoire communautaire en combinant les modes et en favorisant les transports en commun, les modes doux et les modes innovants.

Le conseil de communauté a validé le 23 juin 2006 le schéma directeur de développement de la desserte en transport en commun qui prévoit, entre autres, l'extension du réseau de T.C.S.P. (Transport en Commun en Site Propre). Ce schéma directeur n'est pas un schéma directeur d'infrastructures au sens de la Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) mais un document d'orientation évolutif.

Par délibération n°2008/0161 en date du 22 février 2008, le conseil de communauté a décidé selon le schéma actualisé à avril 2007 d'ouvrir la concertation préalable sur le développement du réseau de transport en commun, conformément aux articles L 300-2 et R 3.00-1 du code de l'urbanisme.

Par délibération n°2009/0449 en date du 10 juillet 2009, le conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable dressé par monsieur le Président relatif aux objectifs et enjeux du développement du réseau en transports en commun et notamment ceux liés à la desserte de la plaine rive droite (liaison entre Cracovie – Pont Bacalan Bastide – Pôle intermodal Cenon Pont Rouge – La Bastide - Floirac) empruntant la rue Lucien Faure.

Le projet d'aménagement de la rue Lucien Faure s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux tels que précisés ci-après :

- rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacement en faisant croître la part des transports en commun et des déplacements doux et en diminuant la part de la voiture, contribuant ainsi à la diminution de la production des gaz à effet de serre ;
- améliorer la desserte du territoire :
 - en confortant le développement d'un réseau de transports en commun attractif et performant,
 - en assurant l'interconnexion de l'ensemble des modes de transports (trains, tramway, bus et autocars) ainsi que la complémentarité avec les modes de déplacements doux ;
- permettre à chacun de mieux maîtriser ses temps de déplacements ;
- favoriser l'émergence d'une ville de proximité par la structuration des territoires et la consolidation des pôles urbains situés le long d'axes forts.

A l'issue de ce bilan et conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme, la Communauté urbaine de Bordeaux doit procéder à l'arrêt du dossier définitif du projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, objet de la présente délibération, et le tenir à la disposition du public.

Le projet d'aménagement de voirie se situe sur la commune de Bordeaux rive gauche entre la place de Latule et le quai de Bacalan.

Il préfigure, à l'occasion de l'ouverture à la circulation du pont Bacalan Bastide, une liaison future en transport en commun en site propre (BHNS, tramway ou tram train) qui sera dans un premier temps assurée par des bus en site propre.

La requalification envisagée de la rue Lucien Faure vise à lui conférer une configuration plus urbaine dans le secteur des bassins à flots en pleine mutation, ainsi qu'à mettre en place un transport en commun en site propre en prolongement de celui du Pont Bacalan Bastide.

Il est donc proposé l'élargissement de la rue Lucien Faure permettant d'assurer l'ensemble des fonctions suivantes :

- un transport en commun en site propre, bus dans un premier temps et évolutif vers un tramway ou un tram train ;
- deux files de circulation par sens ;
- des places de stationnement longitudinal avec des plantations d'alignement ;
- des aménagements cyclables en site propre entre le stationnement et les façades ;
- deux trottoirs.

Le coût de cette opération est estimé à 25 M€ TTC, ($\pm$ 20% valeur janvier 2012), comprend les frais de maîtrise d'ouvrage, les acquisitions foncières, la maîtrise d'œuvre, les travaux de voirie

S'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, l'étude d'impact réglementaire qui sera soumise à enquête publique lors de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique permettra d'évaluer les éventuels effets sur l'environnement et les mesures de réduction à considérer dans la mise en œuvre de ce projet d'aménagement.

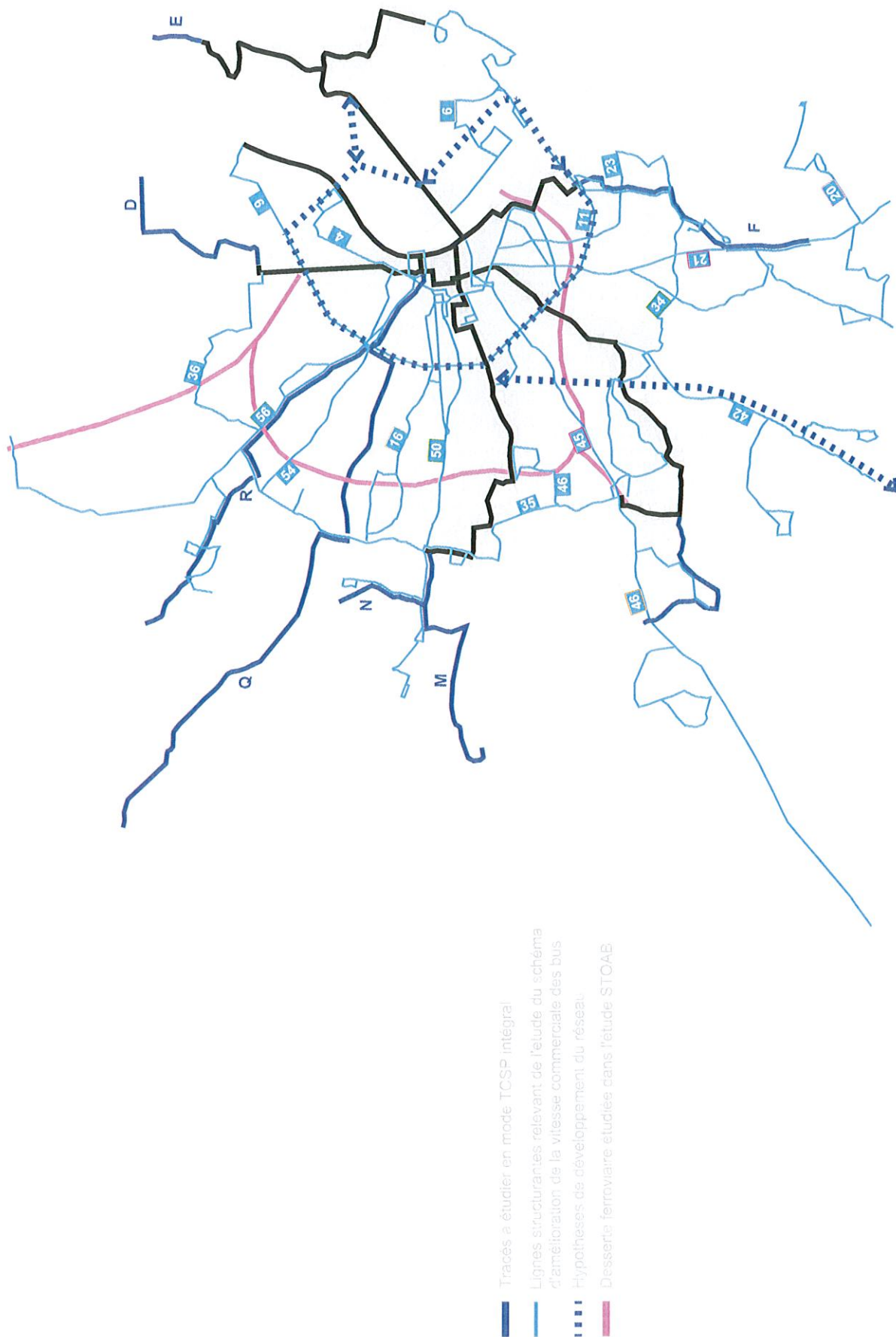


Schéma directeur d'amélioration de la desserte en TC (version actualisée en avril 2007)



Bordeaux rive gauche rue Lucien Faure – Arrêt du dossier définitif du projet